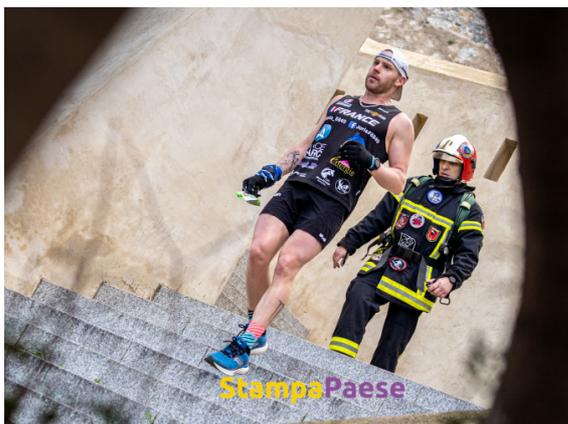




Février 2022



Joris Jacquard : un défi réalisé à Calvi pour l'association "Noé" -
Photo crédit : Stampa Paese

Sommaire

- 1 Le mot du président du CROS
- 2 L'évènement du mois en photo
- 3 Actualités
- 4 Du côté des ligues
- 5 Du côté des clubs
- 6 Plateforme Régionale Sport Santé Corse
- 7 Les dossiers du CROS
- 8 Le CRIB Corse



CROSCORSE.COM

1. Le mot du Président

Lors de notre Assemblée Générale de fin d'année 2021, le **mouvement sportif a plébiscité la mise en place d'un calendrier pour la campagne ANS débutant dès la mois de janvier 2022.**

Le but de celui-ci est d'obtenir de la **lisibilité sur les versements de crédits et de ne plus subir les retards** qui mettent à mal toutes les associations sportives.

Le CROS de Corse a exprimé cette demande aux services de la Collectivité de Corse avec qui les dossiers ANS doivent être traités conjointement. La première réponse de la CdC indique que ce **calendrier n'est pas réalisable**, motivé par le fait qu'il soit trop précoce sur les différents jalonnements proposés. En revanche, il est admis qu'il est primordial que les versements soient moins tardifs que l'an passé.

Nous restons mobilisés pour que les subventions de l'Agence Nationale du Sport, ex CNDS, vous soient attribuées et versées avant la fin de la saison sportive qu'elles financent, et restons dans l'attente d'une rencontre avec Monsieur le Président de l'exécutif à ce sujet.

Pierre Santoni

Président du CROS Corse



2. L'événement du mois en photo



L'athlète en provenance d'Orléans **Joris Jacquard**, spécialiste de "l'Everestrun" c'est lancé un défi atypique qui l'a emmené à **Calvi**.

Son objectif **gravir 8849 m (soit la hauteur de l'Everest)** dans chaque région de France en enchainant des **allers-retours dans les escaliers**.

Une 13ème étape d'un périple qui en compte 14 qui n'aura pas été la plus simple. Au total dans les **escaliers de la citadelle de Calvi, Joris aura couru pendant 12 heures et 10 minutes**, enchainant la portion choisie de 37 marches 1430 fois.

Un défi **pour l'association "Noé" en faveur de la lutte contre du cancer infantile**. Une cagnotte a été mise en place qui compte désormais 15925€ récoltés dont 380€, lors de son passage en Corse. La 14ème et

dernière étape se déroulera en région Paca, le vendredi 4 février.

3. Actualités

Semaine Olympique et Paralympique 2022

Depuis 2017, à l'initiative de [Paris 2024](#) et du **ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports**, la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) est organisée dans tous les **établissements scolaires et de l'enseignement supérieur qui se portent volontaires**.

Ce temps fort permet à la communauté éducative **d'explorer tous les potentiels éducatifs du sport, en appui des enseignements et du sport scolaire et universitaire**, dans le but de :

- Sensibiliser les élèves et étudiants aux valeurs de l'Olympisme et du paralympisme
- Utiliser le sport comme outil pédagogique
- Découvrir avec les élèves et les étudiants les disciplines olympiques et paralympiques
- Changer le regard des jeunes sur le handicap
- Amener les jeunes à la pratique
- Éveiller les jeunes à l'engagement citoyen.



En savoir plus

Le CDOS 2A présent pour la semaine olympique



Temps fort de promotion et de **valorisation de l'EPS et du sport dans l'École**, la Semaine Olympique et Paralympique prend un sens particulièrement important dans le contexte sanitaire de cette année.

Plus que jamais, la **pratique sportive et la découverte des activités olympiques et paralympiques apparaissent indispensables au bien-être de chacun.**

Cette sixième édition éclaire un thème essentiel, **l'environnement et le climat, dont la défense et la compréhension** constituent des enjeux essentiels de la construction du futur citoyen. Le sport offre en effet des opportunités originales et diversifiées pour que chacun prête une attention encore plus forte à la planète.

La SOP 2022 permet aussi de **promouvoir la mesure des 30 minutes d'activité physique quotidienne**, dont plus de **7000 écoles élémentaires se sont déjà emparées**. Cette mesure vise à **lutter contre la sédentarité des enfants et ses conséquences sur leur santé**, dans un contexte qui a vu la pratique physique se réduire.

Elle répond en partie aux **recommandations de l'Organisation mondiale de la santé** qui estime à une heure par jour le besoin minimum d'activité physique pour les enfants. Sa généralisation en vue de 2024 s'inscrit dans un cadre plus large et ambitieux destiné à **renforcer la place du sport dans le quotidien de chaque élève** avec, notamment, **l'installation des savoirs sportifs fondamentaux que sont l'aisance aquatique et le savoir rouler à vélo** dès la maternelle et le primaire, l'opération « 1 école, 1 club » pour renforcer les liens entre le monde associatif sportif et l'Ecole, sans oublier la **création de l'enseignement de spécialité sport au baccalauréat général en 2021 et la création d'un baccalauréat professionnel dans les métiers du sport en 2022.**

Avec le mouvement sportif, avec Paris 2024 et l'ensemble des partenaires, la Semaine Olympique et Paralympique est, plus généralement, l'occasion de rappeler la volonté indéfectible à faire de **l'École un lieu d'apprentissage, d'épanouissement et de développement de la santé.**

À cette occasion **le CDOS 2A était présent le 25, 27 et 28 janvier, en premier lieu à Sagone puis au centre sportif de l'ASPTT Baleone.**

Le conseiller sportif du CDOS 2A a été mis à disposition, afin d'animer l'atelier des tests physiques "Tutti in salute". Cet atelier avait pour but d'évaluer le niveau sportif des jeunes, allant du CP à la 4ème.

Il s'est organisé autour d'un auto questionnaire et de 4 épreuves sportives : endurance, force, souplesse et équilibre. Les résultats recueillis aux différents tests, ont permis de déterminer le niveau sportif des participants par l'intermédiaire d'un code couleur :

Rouge : non actif

orange : peu actif

jaune : modérément actif

vert : actif

bleu : très actif

Par cette action, environ **400 élèves ont pu mesurer leur niveau sportif sur l'ensemble de la semaine.**



Lancement de l'action nationale "coupon Génération 2024" avec le Judo à l'école Simone Veil à Ajaccio.



À partir de 2022, **les écoles labellisées Génération 2024** volontaires pourront **bénéficier de coupons Génération 2024** dès lors qu'elles s'appuient sur une **convention de partenariat avec un club sportif de proximité**.

Dans le cadre de la Semaine Olympique et Paralympique 2022 (SOP 2022) Paris 2024 a remis le premier Coupon "Génération 2024" à l'école Simone Veil à Ajaccio.

Mr le Recteur de l'Académie de Corse, Jean-Philippe Agresti et Mme Frantz, Directrice de l'Académie de Corse ont fait le déplacement pour le lancement de cette opération. **L'école Simone Veil et sa Directrice Mme Susini** ont ainsi reçu le premier coupon "Génération 2024" de la part de la **Délégation nationale Paris 2024**, en présence de **l'USEP** (Présidente de la Fédération Nationale, Président USEP Corse), du **Judo** (Président et secrétaire de la Ligue Corse du Judo), du **mouvement Olympique insulaire, CROS Corse et CDOS 2A** et de la **Mairie d'Ajaccio** (Délégué au Sport).

Pour rappel, le label Génération 2024 a pour objectif de **développer des projets structurants avec les clubs sportifs** du territoire. **Ces coupons constituent une participation financière** à la prise en charge d'interventions de clubs sportifs locaux dans le cadre de l'EPS.

L'intervention du club prendra la forme de **six séances, d'environ une heure** (à moduler en fonction du projet pédagogique, de l'activité sportive et des infrastructures utilisées) durant le temps scolaire, au sein de l'école ou des espaces et équipements utilisés pour l'EPS.



À cette occasion, dans le cadre de la remise des coupons génération 2024 à l'école Simone Veil, le CROS Corse a reçu autour d'un petit déjeuner dans ses locaux à Ajaccio, **Veronique MORERA** (présidente de [l'USEP National](#) et vice présidente du [CNOSE](#)), **Emeline NDONGUE et Gévrise EMANE** (représentantes d'IMPACT GÉNÉRATION 2024), Samuel LEONARD (Conseiller Pédagogique Corse du Sud), **Pascale BENEDETTO-SPINOSI** (présidente du CDOS2A), **Alain GOURDOL** (président de l'USEP Corse), **Stéphane FIGLIE** (président de la Ligue Corse de Judo), **José GIOVANNI** (secrétaire Général de la Ligue Corse de Judo) et **René DEGIOVANNI** (Directeur DRAJES Corse).

Jeux des Îles 2022: les Baléares en mai !



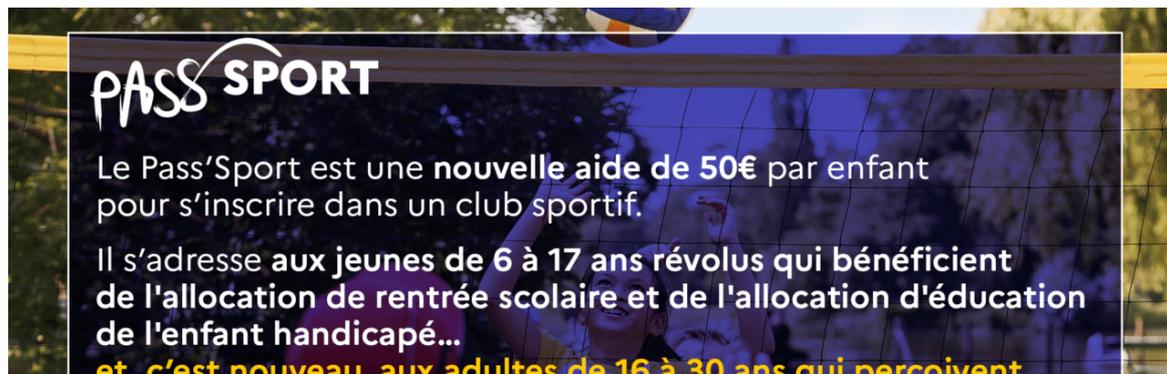
Après une période difficile pour le monde du sport à la suite de la pandémie mondiale, c'est au tour du **COJI** (Comité Olympique des Jeux des Îles) de redonner l'élan au mouvement sportif ! En effet, le **24 au 29 mai** prochain, les Jeux des îles font leur retour **aux Baléares**.

Vous pouvez désormais suivre la nouvelle page facebook et instagram du COJO

Facebook

Instagram

Pass'Sport : jusqu'au 28 février 2022 !



Le dispositif Pass'sport est une aide de 50 € destinée à relancer la prise de licence auprès des associations sportives mais également à faciliter l'accès au sport aux jeunes les plus défavorisés.

Depuis la rentrée scolaire 2021/2022, les différents acteurs du sport et de l'État se mobilisent pour ce dispositif, en y accompagnant les associations (*toutes les associations sportives affiliées à l'une des fédérations agréées par le ministère chargé des Sports peuvent s'inscrire dans ce dispositif*) et les bénéficiaires dans les démarches administratives.

La prochaine étape au niveau régional est de réaliser un retour sur les ressentis des clubs insulaires. Ceci dans le but de faire remonter au national, les différentes expériences et de synthétiser les réflexions des protagonistes, sur le fonctionnement général du Pass'Sport.

Des questions sur le dispositif ? Écrivez-nous !
pass.sportcorse@gmail.com

Mesures sanitaires pour la pratique des activités physiques et sportives: le pass vaccinal pour un bout de temps.



Après de nombreux débats, le Parlement a approuvé, le 16 janvier 2022, l'instauration du pass vaccinal. Ces

dispositions s'appliquent, **à compter du 24 janvier**, à l'ensemble du champ du sport français et donc francilien. La chose est claire : **que l'on soit pratiquant, encadrant salarié ou pas, dirigeant, bénévole ou simple spectateur, impossible désormais, si l'on a plus de seize ans, d'entrer sans présenter son pass vaccinal dans un Établissement recevant du public (ERP).**

Or, les gymnases et autres enceintes dédiées aux activités physiques et sportives sont, bien sûr, des ERP. Autrement dit, pour y pénétrer à l'intérieur, il conviendra de **justifier d'un schéma vaccinal complet** au regard de la réglementation qui s'applique à chacun (âge, date de la deuxième dose etc.).

Dans certains cas, un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination pourra être présenté. Quant aux mineurs de **12 à 15 ans, ils pourront exciper un pass sanitaire**, c'est-à-dire un test négatif. A noter que le pass vaccinal sera accessible et activé pour les personnes actuellement non vaccinées si elles reçoivent leur première dose d'ici le 15 février et à deux conditions : effectuer la deuxième dose dans le mois suivant et présenter un test négatif de moins de 24 heures.

En résumé, le **pass vaccinal est à présent obligatoire pour tous les licenciés de plus de seize ans** tandis que le pass sanitaire l'est pour tous ceux de douze à quinze ans. La règle, en particulier en ce qui concerne le pass vaccinal, **vaut également pour les athlètes étrangers qui viennent participer à des compétitions sur le sol français.** « Aussi longtemps que nécessaire » mais « pas plus que nécessaire »

Si, en la matière, le contrôle des personnes est plus aisément réalisable lors d'un événement sportif, ne serait-ce qu'en enrôlant des vigiles pour ce faire, il est beaucoup moins évident au quotidien. Il peut en effet incomber au personnel d'accueil de l'infrastructure mais également à un membre du club dont dépendent les licenciés. Avec toutes les tensions que cette astreinte est susceptible de générer. Jusqu'à quand le pass vaccinal sera-t-il exigible ?

Le 20 janvier, le ministre de la Santé, Olivier Véran, a précisé qu'il sera appliqué « aussi longtemps que nécessaire » mais « pas plus que nécessaire ». En somme, jusqu'à ce que « la pression hospitalière soit suffisamment basse et qu'il n'y ait plus de soins déprogrammés ».

Les jauges jusqu'au 2 février

Enfin, concernant les jauges maximales – **2 000 personnes dans les équipements fermés, 5 000 personnes dans ceux ouverts – elles demeurent de mise jusqu'au 2 février.** Un délai, in fine, assez court aux allures d'aubaine. D'autant que d'ici là, la ministre chargée des Sports, Roxana Maracineanu, a ouvert la porte à des modulations possibles au cas par cas. « Cela dépendra de la situation sanitaire, de la configuration de l'équipement sportif, du nombre d'entrées, de sa situation dans la ville et de l'accès qui pourra être facile ou pas entre le stade et les moyens de transport », a-t-elle expliqué.

A priori, la décision sera de la compétence des préfets qui pourront décider « d'aller au-delà de cette jauge en fonction des territoires et de la circulation du virus ».

[Source: www.crosif.fr](http://www.crosif.fr)

Tableau récapitulatif

4. Du côté des Ligues

Le président de la FFTT de passage au CROS

Gilles ERB (président de la [Fédération Française de Tennis de Table](#)) est venu à la rencontre du président du CROS Corse, **Pierre SANTONI** pour échanger sur divers sujets.

Quelques mots échangés à l'occasion de sa venue, notamment autour du sujet **des bénévoles**, ressource primordiale qui anime la vie du mouvement sportif : "ce sont les **gardiens des valeurs du mouvement sportif**". Cependant, le manque de reconnaissance de ces derniers demeure un levier pour les conserver au sein du système. "Le mouvement sportif est utile à la société... Cela est dommage que nous ne soyons pas plus aidés par l'état pour parvenir à le faire vivre". P.Santoni: " les bénévoles sont courageux et sacrifient beaucoup de leur temps, il est légitime de les mettre en avant."

Ensuite, il rappelle les **spécificités de la Corse et les répercussions sur le financement du sport** en Corse. Il présente la situation actuelle. Il expose aussi la nécessité de réunir tous les présidents des fédérations afin de présenter la **Fédération des Iles Françaises** qui résoudrait assez simplement les problèmes de transport.

Les échanges se sont ensuite portés sur les Jeux des îles. Le président de la Ligue Corse de Tennis de Table, **Robert VASSEUR**, exprime le **manque de jeunes joueurs en Corse**. Par ailleurs, la réalisation de diverses **actions qui vont être mises en place, va permettre une augmentation de ce public d'ici 3-4 ans**.

En revanche, il s'agira faire un choix entre la coupe de l'Outre-mer et les Jeux des îles, car la fédération ne pourra pas financer deux événements majeurs.

Robert VASSEUR appuie la participation du tennis de table aux Jeux des îles, en ressassant avec émotion les souvenirs de ceux de 2007.

Le président de la FFTT, Gilles ERB assure qu'il portera ce sujet et ses mots au Président du CNOSF.

Pour conclure, un projet de déploiement de tables extérieures a été évoqué.

Le président de la FFTRI en Corse

Le président de la [fédération Française de triathlon](#) **Cédric Gosse** était en visite en Corse du jeudi 20 au samedi 22 Janvier.

Le but de cette visite était multiple et a été riche en rencontres et en échanges sur la situation du **triathlon en Corse mais aussi sur les perspectives** d'avenir de la discipline dans notre île.

Le Jeudi après-midi le président **Cédric Gosse** et le vice-président de la fédération **Eric Saez** ont rencontré le président du CROS **Pierre Santoni**.

A été évoqué les **perspectives d'avenir notamment au regard de l'engagement de la fédération sur les Jeux des îles** et son dispositif qui permet une **aide financière aux territoires ultramarin** afin que ces derniers puissent y participer. Le développement de la pratique du triathlon en Corse ainsi que les sujets d'actualités concernant aussi bien la **problématique des dispositifs d'aide de l'ANS, que la nouvelle gouvernance du sport ont été abordés**.

Le jeudi en fin d'après-midi le président de la fédération accompagné de son vice-président ont rencontré **le directeur de Marina Viva pour évoquer ensemble un partenariat conduisant à l'installation de l'Immersive Room de la fédération** et de la probable ouverture d'un CRE dans leurs locaux. L'idée évoquée est de pouvoir homologuer une **base d'accueil des équipes de France**.

En soirée était remise la **troisième médaille à l'école de triathlon du CTCA, plus haute distinction** décernée par la fédération.

Le vendredi matin le président de la fédération a **participé à un entraînement à vélo du CTCA** et l'après-midi a été consacré à l'assemblée générale de la ligue en présence de son président **Patrick Vinciguera**. La santé financière et les perspectives de l'offre de pratique 2022 a été remarquée par le président qui a salué l'engagement de tous les licenciés pour permettre la réalisation de 24 évènements au cours de la saison 2022.

5. Du côté des Clubs

Le Mugunghwa Taekwondo Corsica reçoit Marlène Harnois médaillée Olympique, deux fois championne d'Europe et championne du monde universitaire.

La médaillée de bronze des Jeux olympiques 2012 est venue **rencontrer** ceux qui constitueront peut-être **la relève du Taekwondo**. En effet **Nicolas Sanna, Maître 6ème Dan**, Responsable Technique et éducateur sportif du club "Mugunghwa Taekwondo Corsica" **a organisé la venue de Marlène Harnois** afin de donner la chance à ses adhérents de rencontrer une **grande championne** dont l'histoire est avant tout un parcours atypique guidé par la **solidarité** et le **courage**.

Le CROS CORSE est allé à sa rencontre afin qu'elle nous parle de son parcours et de ses actions en faveur de la promotion du sport et des valeurs de l'Olympisme.

Tout le monde était ravi. **Les enfants** de côtoyer une grande championne faisant référence dans la discipline **et Marlène Harnois**, cette championne, **médaillée de bronze** aux Jeux olympiques de Londres (dans la catégorie moins de 57 kilos), **très heureuse**, elle, de se retrouver au milieu de la **jeune génération**.

"C'est toujours important d'aller à la rencontre des pratiquants, le taekwondo c'est une grande famille et j'aime partager les valeurs de notre sport : solidarité, amitié, partage, bref les valeurs de l'Olympisme. J'ai répondu à l'invitation de Nicolas Sanna car nous partageons les mêmes valeurs, Mr Sanna est très investi dans son club et auprès de ses adhérents, c'est un plaisir de venir en Corse."

Ambassadrice du sport et de la paix.

Toujours souriante et très dynamique, Marlène Harnois est **Championne de la Paix** pour l'Organisation Internationale **Peace and Sport**, placé sous le **Haut Patronage de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco**, et mène des actions de terrain à travers le monde afin de **promouvoir le sport comme outil de développement et de paix**. Titulaire d'un **MBA de l'Université Internationale de Monaco**, et d'une licence en journalisme, elle a été consultante pour France Télévisions lors des Jeux Olympiques de Rio. Elle est également **membre du Comité Olympique Canadien, et de l'Union Européenne de Taekwondo**, elle est aussi membre du conseil d'administration de **l'Association des Olympiens Français**. Et enfin ambassadrice de **l'Association Un Maillot pour la Vie**, dont la mission première est de **redonner de l'espoir aux enfants malades** en les visitant régulièrement en milieu hospitalier. Elle aspire ainsi **promouvoir et véhiculer des valeurs humaines** pour toucher, rejoindre et inspirer **les jeunes de tous les milieux** qui à leur tour pourront être des **acteurs d'un changement positif**.

Stage enfant le matin et perfectionnement au combat pour les adultes l'après-midi.

La matinée était dédiée au **public enfant** avec un stage, des jeux, des **activités ludiques** et la promotion des **valeurs du sport et de l'olympisme**. Après avoir animé le stage des enfants durant près de deux heures, Marlène Harnois réserva une **jolie surprise** aux jeunes stagiaires. **Elle leur montra sa médaille olympique** ; les jeunes stagiaires purent la toucher, la faire circuler. Puis la championne se prêta de bonne grâce à une **longue séance de dédicaces**. Chaque jeune stagiaire est reparti avec une photo de Marlène, et un autographe.

L'après-midi, lui, fut consacré aux **adultes** avec un **stage de perfectionnement axé sur la compétition**, les règles, les techniques spécifiques de combat, **une séance intense** plus axée sur le **haut**

niveau pour les combattants les plus expérimentés du **Mugunghwa Taekwondo Corsica**. Malgré les difficultés liées au contexte sanitaire il est important de souligner le **dynamisme de ce club** qui compte près de **180 licenciés** et dont la **première session fut créée en janvier 1995**.

6. Plateforme Régionale Sport Santé Corse (PRSS CORSE)

Nous vous en parlions dans le Sport Info du mois de décembre, **le CROS CORSE** avait répondu à un appel à candidature afin de **dôter la Corse du Sud d'une maison Sport Santé**, celle-ci **ouvrira ses portes très prochainement sur Ajaccio**.

Suite aux avis de l'Agence Régionale de Santé (**ARS**) et de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (**DRAJES**) et aux délibérations du **comité de programmation national**, le CROS Corse a reçu un **avis favorable à l'appel à projet "Maison sport santé" (MSS)**.

Cette Maison Sport Santé **pourra accueillir et orienter toute personne** souhaitant **pratiquer**, ou reprendre une **activité physique et sportive** à des fins de **santé, de bien-être**, quel que soit leur âge, leur état de santé ou de fragilité.

La Maison Sport Santé vous proposer un **réseau de professionnels référencés**. Ce réseau s'adressera à tous ceux et celles qui veulent **rester en forme** ou **se remettre en forme**, de leur propre initiative ou parce qu'ils bénéficient d'une **prescription sport sur ordonnance de la part de leur médecin**.

Un des principaux objectifs sera de proposer à chacun, quels que soient son âge et son état de santé, **un lieu proche de ses besoins** dans lequel il va **bénéficier d'un programme d'activité physique et sportive sur-mesure**.

Ce dispositif présentera un **accueil physique** (CROS Corse et Centre Molini) **et distanciel** (plateforme numérique). **Un bilan personnalisé** pourra être établi dans les bureaux de la Maison Sport Santé.

Pour les personnes touchées par une ALD (affection de longue durée) c'est le **médecin du sport du Centre Molini** qui effectuera un **bilan spécifique** (dans le cadre prévu par l'instruction interministérielle N° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017).

7. Les dossiers du CROS

Les équipements sportifs publics, facteurs de cohésion ou d'exclusion sociale ?

Suite à l'annonce du Président de la République, **l'Agence nationale du Sport s'est vu confier la mise en place du programme « 5000 équipements sportifs de proximité d'ici 2024 »**.

La perspective de **l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris** et de son héritage place le sport au **cœur des préoccupations de notre société** et pose la question essentielle de **l'offre d'équipements sportifs**. Dans ce cadre, le Président de la République souhaite **faire de la France une nation plus sportive en augmentant de 3 millions le nombre de pratiquants d'ici 2024**. C'est pourquoi, il a annoncé le 14 octobre 2021 le lancement d'un **programme de 5 000 équipements sportifs de proximité** en territoires carencés à réaliser d'ici 2024.

L'Agence, dont un des objectifs inscrits dans la convention constitutive est **la correction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs**, poursuit ses efforts vers ces territoires et les publics les plus éloignés de l'activité sportive. Ces lieux de sport implantés en QPV ou à proximité immédiate, en milieu rural carencé et dans les territoires ultramarins, ont **vocation à assurer une mixité d'usage entre pratique libre, clubs associatifs et scolaires.**

Les équipements sportifs peuvent **favoriser l'épanouissement individuel et la cohésion sociale si, d'une part, ils permettent un accès à la pratique des activités physiques et sportives à chacun**, quelles que soient sa condition sociale comme physique, son âge, son sexe et si, d'autre part, ils favorisent la rencontre entre les différents pratiquants.

Or, les équipements sportifs français sont, dans leur grande majorité, conçus selon des modèles définis dans les années 1960 qui avaient pour **vocations l'enseignement de l'éducation physique et sportive**, ainsi que le « sport de masse », c'est-à-dire la pratique compétitive en club d'adolescents et de jeunes adultes, **principalement masculins.**

La mission de l'équipement du ministère chargé des Sports a développé et impulsé la diffusion de **plusieurs nouveaux types d'équipements sportifs** visant à répondre à la **diversification des aspirations de la population**, notamment en matière de sport-loisir initiées en 1964, piscines sport-loisir développées à partir de 1984 et équipements sportifs de proximité largement subventionnés de 1991 à 1993 ou pour inciter les sédentaires à pratiquer de l'exercice physique définis en 1974.

Malgré ces exemples, la fonction des **équipements sportifs publics reste très largement liée à l'organisation de compétitions** et ne satisfait pas les aspirations d'une large proportion de la population qui souhaite s'adonner à la pratique des APS pour des motivations hygiénistes et ludiques.

En conséquence, **des offres privées à caractère commercial se sont développées pour attirer la clientèle** solvable désirant pratiquer le « sport-santé » et le « sport-loisir ». Or si, d'une part, les équipements sportifs publics dont la vocation est d'être accessibles à tous ne sont pas adaptés à chacun et si, d'autre part, seuls les équipements à caractère commercial sont adaptés à chacun mais pas accessibles à tous, le **risque est celui d'un accroissement des inégalités d'accès à la pratique sportive en fonction des revenus.**

En ce sens, la problématique de l'adéquation des équipements sportifs publics aux aspirations de la population a comme enjeu la cohésion ou l'exclusion sociale.

La contribution de certains équipements sportifs à l'exclusion sociale ne constitue pas une fatalité.

Inverser la tendance nécessite l'adoption d'un objectif politique : des APS pour chacun dans des équipements sportifs pour tous (Vigneau, 1995). Le défi consiste à définir des espaces sportifs permettant à chacun de pratiquer selon ses aspirations ainsi que ses capacités et, à tous de pratiquer ensemble.

Trop longtemps, **les objectifs se sont limités à la conformité aux règles édictées par les fédérations sportives** pour l'accueil de compétitions et les projets ont été financés sur un modèle économique de court terme. Or, le faible investissement public consenti a généralement induit des **coûts élevés de fonctionnement et une faible utilité sociale.**

Ces objectifs devraient être enrichis pour favoriser le « mieux disant » social plutôt que le « moins disant » financier. Ainsi, tout au long des processus de programmation et de conception d'un espace sportif, les choix concernant ses fonctions, sa localisation, sa conception et son mode de gestion devraient être **guidés par des objectifs cohérents avec une politique publique à visée sociale.**

Pour cela, il faut, à l'échelle des territoires, **favoriser à la fois l'accessibilité et la diversité.** Chaque citoyen doit pouvoir pratiquer une activité physique et sportive quels que soient son lieu de résidence, son niveau de revenu, ses capacités et ses motivations.

De même, à l'échelle des équipements eux-mêmes, il convient de **favoriser l'utilité sociale avec des équipements à la fois adaptés aux besoins des sportifs et utilisables** par le plus grand nombre

d'individus, rechercher la fonctionnalité et l'appropriation, afin que les usagers puissent bénéficier d'espaces adaptés à leurs pratiques et s'y sentir bien.

En outre, pour favoriser la cohésion sociale, il convient que **les équipements permettent la rencontre de différentes populations**. Enfin, la qualité de leur conception environnementale doit contribuer au **développement durable**.

Une « déconstruction » de certaines représentations du sport et des installations sportives permet d'ouvrir de nouvelles pistes méthodologiques et opérationnelles en matière d'élaboration des politiques publiques d'équipements sportifs, pour que ceux-ci contribuent aussi bien à l'épanouissement des usagers qu'à la cohésion sociale.

Le lancement de la **campagne de subvention pour permettre la réalisation du plan 5000 équipements sportifs est lancée**.

Pour l'année 2022, l'objectif est d'attribuer **96 M€ se répartissant de la façon suivante** :

- **Un volet national (15 M€)** pour les projets multiples (plusieurs équipements), voire multi-territoriaux (concernant plusieurs régions ou territoires ultramarins) portés par les régions, les départements, ainsi que les fédérations agréées par le Ministère des Sports, leurs structures déconcentrées (ligues régionales, comités départementaux) et les associations nationales à vocation sportive ;
- **Un volet régional/territorial (81 M€)** pour des projets individuels ou multiples (plusieurs équipements) ne concernant qu'une seule région ou un seul territoire ultramarin, portés par toute collectivité ou association à vocation sportive.

Eric Saez

Secrétaire général adjoint

8. Le CRIB de Corse (informations aux bénévoles)

Sport et associations, prévention des risques professionnels : des outils à disposition des associations

Les risques au sein des associations sportives sont nombreux. Pour les limiter, il existe des **solutions pour vous aider à préserver la santé** de vos salariés et le bon fonctionnement de votre structure.

À la suite d'une étude des risques dans les clubs sportifs issue d'un travail du réseau prévention (constitué par la CNAM, l'INRS et la CARSAT), de **nouveaux documents sont disponibles pour accompagner les associations employeuses dans la gestion des risques professionnels**.

Prévenir les risques professionnels

Le travail dans les clubs sportifs et les organisations associatives peut exposer les salariés à des risques professionnels de diverses natures.

L'INRS et l'Assurance maladie – Risques professionnels, **proposent des ressources pour mieux comprendre ces risques, réaliser le document unique d'évaluation des risques et agir en prévention**.

Les salariés des associations et des clubs sportifs sont **exposés à des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles**, mais les employeurs de ces petites structures sont souvent mal informés et peu préparés pour faire face à ces risques.

Pour les accompagner au mieux dans leur évaluation des risques et la mise en œuvre des actions de prévention, l'INRS et l'Assurance maladie – Risques professionnels proposent une offre spécifique dédiée à ces secteurs.

Cette offre regroupe [un outil d'évaluation des risques professionnels, des ressources d'information, un accompagnement et des aides](#) en région du réseau des Caisses régionales de l'Assurance maladie (Carsat/Cramif/CGSS).

Compte tenu de la pandémie de Covid-19, l'outil « Plan d'actions Covid-19 » de [l'INRS](#) permet à toute entreprise, quel que soit son secteur, d'identifier les mesures opérationnelles pour protéger ses salariés, en complément de son évaluation des risques professionnels.

L'outil «[Agir suite à un accident du travail](#)» est également à disposition des entreprises de moins de 50 salariés pour les aider à analyser les accidents du travail et à mettre en place des actions correctives.

Partager Partager Partager